

> MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à la question de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative à la sortie piétons du parking de la Place du Marché, côté rue du Midi

Renens, le 28 février 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 8 octobre 2020, Mme la Conseillère communale Verena Berseth a interpellé la Municipalité sur le sujet de l'accès au parking de la Place du Marché depuis la rue du Midi. Considéré comme mal signalé, celui-ci favoriserait un sentiment d'insécurité en raison d'un éclairage insuffisant. Le manque d'attrait de ce passage est d'autant plus dommageable qu'il conduit directement du parking à la zone commerciale du centre-ville. Fort de ce constat, Mme la Conseillère adressait les trois questions suivantes:

- ***La Municipalité peut-elle améliorer la visibilité de l'entrée piétonne du parking, par exemple en déplaçant le panneau d'entrée ?***
- ***Peut-on mieux signaler cette sortie piétonne à l'intérieur du parking ?***
- ***Peut-on rendre le passage plus agréable ?***

Suite à cette interpellation, un groupe de travail interservices s'est rendu sur site au mois de mars 2021 pour évoquer des pistes d'amélioration à court terme des deux sorties du parking sur la rue de la Mère. Sur cette base, un projet, validé par la Municipalité, a été réalisé entre l'été et la fin de l'année dernière.

Celui-ci s'articulait sur trois axes: un changement des luminaires fixés au plafond des deux passages par un éclairage LED qui améliore considérablement la visibilité et le sentiment de sécurité; une réfection totale de la peinture des deux couloirs d'entrée et de sortie du parking; l'intervention d'un nouveau marquage au sol à l'intérieur du parking ainsi que sur la rue et l'installation d'une nouvelle plaque signalétique en haut des escaliers côté rue de la Mère.

Les travaux de peinture ont également intégré un traçage d'éléments décoratifs graphiques (représentant des racines d'arbres en écho à ceux plantés sur la Place du Marché) sur le mur extérieur donnant sur la rue ainsi que dans le passage. Le marquage consiste en des tampons directement apposés sur le sol depuis les caisses du parking jusqu'à l'extérieur.

Ces interventions doivent désormais permettre une meilleure mise en valeur d'un accès direct aux rues commerçantes depuis le parking sous la Place du Marché mais aussi d'optimiser l'utilisation de cette offre de stationnement au centre-ville.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative à la sortie piétons du parking de la Place du Marché.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre